



Assemblée générale

Distr. générale
8 mars 2021
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme
Quarante-sixième session
22 février-19 mars 2021
Point 5 de l'ordre du jour
Organes et mécanismes de protection
des droits de l'homme

**Note verbale datée du 2 mars 2021, adressée au secrétariat
du Conseil des droits de l'homme par la Mission permanente
du Bélarus auprès de l'Office des Nations Unies à Genève**

La Mission permanente de la République du Bélarus auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève a l'honneur de transmettre ci-joint des informations sur le droit à la liberté d'opinion et d'expression (voir annexe).

La Mission permanente demande que la présente note verbale et son annexe soient publiées comme document du Conseil des droits de l'homme, au titre du point 5 de l'ordre du jour, dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.



**Annexe à la note verbale datée du 2 mars 2021, adressée
au secrétariat du Conseil des droits de l'homme
par la Mission permanente du Bélarus auprès
de l'Office des Nations Unies à Genève**

[Original : russe]

**Déclaration de l'Union bélarussienne des journalistes
Minsk, 25 février 2021**

L'Union bélarussienne des journalistes, qui est la plus grande association de représentants des médias au Bélarus (1 977 membres actifs au 1^{er} janvier 2021), regrette profondément qu'il lui ait été refusé, ainsi qu'au médiateur élu pour défendre les journalistes, de participer dans des conditions d'égalité au débat organisé le 22 janvier 2021 au Conseil de sécurité selon la formule Arria et consacré à la liberté des médias au Bélarus. Ce débat concernait directement les intérêts de la communauté journalistique de notre pays et de notre association en tant qu'institution de la société civile, non gouvernementale et réellement indépendante, et plateforme d'organisation des journalistes et blogueurs bélarussiens.

Nous considérons que la Mission permanente de l'Estonie auprès des Nations Unies, en refusant sous un prétexte tout à fait farfelu et formaliste la participation au débat de représentants de l'Union bélarussienne des journalistes, a pris une décision exclusivement politisée qui remet globalement en question l'objectivité, l'impartialité et la transparence de telles manifestations.

Nous condamnons l'approche discriminatoire adoptée par les organisateurs de l'événement pour constituer la liste de participants. Les citoyens bélarussiens S. Tikhanovskaya et P. Latushko, qui ont pris part à la discussion à titre individuel et non selon un quelconque critère autre que leur position personnelle et manifestement partielle, ne représentent pas les opinions de l'ensemble de la communauté journalistique du Bélarus, n'ont pas le droit de s'exprimer en son nom et ne sont pas des experts reconnus du fonctionnement des médias.

En outre, au cours de la période sociopolitique complexe qui a entouré le scrutin présidentiel au Bélarus, ces citoyens ont joué un rôle de catalyseurs dans la campagne sans précédent de harcèlement, de persécutions, d'intimidation et de diffusion de discours haineux qui a visé les journalistes ne partageant pas leurs opinions et convictions politiques.

Cette campagne a eu des conséquences importantes pour notre communauté professionnelle. Plus de 400 journalistes membres de l'Union bélarussienne des journalistes ont reçu (et continuent de recevoir) des menaces de mort et d'atteinte à leur intégrité physique, des menaces également dirigées contre leurs parents et leurs proches, y compris contre des enfants mineurs et des parents âgés. Au moins 12 de nos collègues ont été battus et agressés physiquement par des émeutiers alors qu'ils couvraient les manifestations. Six journalistes ont eu de graves problèmes de santé à la suite de harcèlements et d'intimidations.

À cet égard, nous aimerions appeler l'attention d'Irene Khan, qui a participé au débat en tant que Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, sur le rapport sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression, ainsi que sur les recommandations qu'il contient, qui a été établi par son prédécesseur, David Kaye, et présenté à la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale de l'ONU en septembre 2019 (document A/74/486). Ce rapport expose en détail certaines dispositions de conventions internationales et de décisions et recommandations de l'ONU qu'à notre avis, S. Tikhanovskaya, P. Latushko et leurs partisans ont violé et violent encore de manière flagrante, provoquant de nouveaux actes d'agression contre des journalistes bélarussiens.

Ainsi, à la veille de l'événement, P. Latushko a appelé à collecter des données personnelles, à établir des « listes noires » et à appliquer des sanctions personnelles aux membres de l'Assemblée populaire du Bélarus. Il convient de noter que certains de nos collègues journaliste figurent parmi les 2 700 délégués annoncés de ce forum qui fait autorité. Les délégués de l'Assemblée populaire du Bélarus sont désignés par les institutions de la société civile (syndicats et associations créatives), les collectifs de travail, les associations de citoyens, les assemblées locales de députés et le Parlement du pays. Ainsi, P. Latushko appelle à une violation flagrante du droit de nos collègues à participer à la vie publique et politique du pays, ainsi que des dispositions du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, notamment de son article 19 (droit de ne pas être inquiété pour ses opinions, droit à la liberté d'expression).

Par ailleurs, la participation même d'Irene Khan en sa qualité de Rapporteuse spéciale à un débat auquel seules certaines personnes sont admises, aussi éloignées soient-elles des médias et du journalisme, et dont sont exclus les représentants directs des médias bélarussiens, jette une ombre non seulement sur le mandat, mais également sur les déclarations et évaluations faites lors de l'événement. Dans ce contexte, nous souhaitons engager la Rapporteuse spéciale à s'acquitter de son mandat avec objectivité et impartialité, comme l'exigent la résolution 7/36 du Conseil des droits de l'homme et le Code de conduite pour les titulaires de mandat.

Nous insistons sur le droit universel des Bélarussiens à défendre leur souveraineté contre les agressions et ingérences extérieures, y compris dans l'espace d'information, sur la base des mêmes fondements juridiques que ceux utilisés aux États-Unis, en France, en Allemagne, en Russie et dans d'autres États (en particulier, les lois sur les agents étrangers, la protection des informations privées, la lutte contre l'extrémisme dans l'espace public, etc.).

La société comme les législateurs bélarussiens à tous les niveaux sont prêts à adopter les meilleures normes internationales en la matière. L'Union bélarussienne des journalistes, en tant que membre à part entière de la Fédération internationale des journalistes (FIJ), applique déjà dans son travail public la nouvelle Charte mondiale d'éthique des journalistes (FIJ, 2019) et les recommandations du Représentant spécial de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe pour la liberté d'expression, notamment sur la création du Comité national pour la protection des journalistes en mars 2020.

Nous insistons sur la nécessité, au niveau international, d'écouter et d'entendre toutes les parties. Donner la parole à une seule partie est inacceptable. Ce n'est pas la première fois que la communauté médiatique bélarussienne est confrontée à de telles situations.

Ainsi, lors de la dernière Conférence mondiale sur la liberté de la presse (WPFC, 2020) organisée par l'UNESCO et le Ministère néerlandais des affaires étrangères, Andrei Kureichyk, auteur de films dramatiques et totalement étranger au journalisme, a pris la parole au nom du journalisme bélarussien lors de la discussion sur « La liberté des médias et la liberté d'expression au Bélarus ». Dans le même temps, comme lors de l'événement susmentionné, les spécialistes bélarussiens n'ont pas eu la parole lors de ce débat. Un certain nombre d'affirmations mensongères y ont été faites. La réaction de l'Union bélarussienne des journalistes à cette discrimination a été immédiatement communiquée aux organisateurs et participants de la Conférence. Dans ce contexte, nous tenons à souligner que, dans les enceintes de l'ONU qui font autorité, la promotion d'informations inexactes et la discrimination concernant la participation sont inacceptables car elles sapent les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies.

L'Union bélarussienne des journalistes est une association de journalistes. Nous ne recevons de financement ni du Gouvernement ni de l'opposition ou de donateurs étrangers. Une grande partie de nos membres actifs sont des journalistes et des blogueurs indépendants qui gagnent leur vie grâce à leur talent. Même eux sont soumis au harcèlement et à la violence coordonnés des manifestants et à la censure des modérateurs des principaux médias sociaux. Deux exemples récents : le blogueur Aleksei Golikov a été passé à tabac à Brest et sa chaîne a été censurée par la plateforme YouTube ; le blogueur Ievgueni Volodchenkov a été menacé de mort et d'atteintes à son intégrité physique à Gomel et toutes ses ressources et chaînes médiatiques populaires ont ensuite été bloquées. Nous avons transmis ces deux cas aux autorités compétentes chargées de l'application des lois pour enquête, et des plaintes pour censure injustifiée ont été envoyées à Facebook, YouTube et Telegram.

Nous souhaitons attirer votre attention sur des pressions, absolument inacceptables dans les relations internationales, que l'Union européenne et certains de ses membres exercent sur des journalistes et des rédactions entières dans le cadre de sanctions. Un certain nombre de représentants des médias biélorussiens sont visés par de telles mesures : I. Eismont, président de Belteleradiocompania et auteur et présentateur de projets télévisés ; G. Azarenok, correspondant et présentateur de la société « Stolichnoe Televidenie » ; D. Zhuk, auteur de projets médiatiques et rédacteur en chef du holding médiatique « Belarus Sevodnya » ; B. Pertsov, directeur du bureau de représentation, au Biélorus, de la société de télévision et de radio de la CEI « Mir » et auteur de projets télévisés. De telles mesures sont totalement contraires au droit européen et au droit international et violent deux décisions rendues par le Tribunal de l'Union européenne à Luxembourg (en 2013 et 2014) dans des affaires similaires (T-693/13 – *Mikhalchanka c. Conseil*).

Nous demandons à la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, à la Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression et à la Rapporteuse spéciale sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme de condamner publiquement et sans équivoque ce type d'actions discriminatoires et illégales, imposées par des fonctionnaires de l'Union européenne et les principaux médias sociaux aux représentants des médias biélorussiens.

L'Union biélorussienne des journalistes est prête à mener un dialogue authentique et équitable et des discussions respectueuses sur la liberté d'expression et de la presse. Nous sommes catégoriquement opposés à l'instrumentalisation des questions relatives aux droits de l'homme, en particulier la liberté des médias et les droits des journalistes, aux fins du ternissement de l'image de la République du Biélorus, de la légalisation de l'ingérence extérieure et de l'exercice de pressions politiques sur notre pays.

Le Commissaire à la défense des journalistes

Le Président du conseil d'administration,
Union biélorussienne des journalistes